ROUGE Espoir

Numéro 98
Supplément n°10

Supplément N°98 - 20 mai 2020 - 2 € - Commission Paritaire : 0211P11165 - 29, avenue du Maquis - 46000 Cahors - lot.pcf.fr - Gérant : Jean-Marc Bouvet

DÉCONFINEMENT...

Nous sommes entrés de plein pied dans la deuxième semaine de déconfinement. Le retour pour moi au bureau était source d'interrogations. Dans quel état d'esprit allaient être mes collègues, vindicatifs contre le pouvoir et sa gestion calamiteuse de la crise ou abattus par cette longue période de confinement qui a momentanément rompu tout lien social ? Si les préoccupations du moment sont terre à terre, les responsabilités sont bien pointées du doigt. Macron a profité de la crise sanitaire pour désosser sur ordonnances le monde du travail. Le confinement a mis entre parenthèses une mobilisation sociale inédite autour de la réforme du système des retraites. La colère est grande, les braises ont couvé pendant deux mois et il ne manque qu'une petite étincelle pour mettre le feu à la mèche. Le débat sur le télé-travail est révélateur de cet état d'esprit.

Si quelques uns voient en lui une source d'émancipation qui permet de bosser dans un environnement confortable loin des contraintes du bureau, de la pression de la hiérarchie, du téléphone qui sonne et des collègues pas toujours facile à supporter, les autres sont conscients qu'il est facteur d'aliénation. Les femmes ayant organisé leur temps entre télé-travail, gestion de la vie domestique et « école à la maison » sont sur les rotules.

Ceux qui pensent retrouver une parcelle de liberté ne sont en fait que plus enchaînés et encore plus tributaires de la chaîne de commandement. Tout le bénéfice est pour l'employeur pour qui le télé-travail limite les frais de fonctionnement et réduit à zéro les risques d'accident de trajet pour se rendre au turbin. Sans parler de l'impossibilité qu'il génère de se constituer en groupe de pression pour faire émerger et avancer toute revendication collective. J'ai noté également que nombreux sont ceux qui aspirent à reprendre le chemin du bureau pour que la sphère privée et la sphère professionnelle reste bien cloisonnées.

Bref, ceux qui imaginaient un retour rapide à la vie d'avant en sont pour leurs frais. Certes, il est à nouveau possible de travailler mais jusqu'à 60 heures si la situation l'exige, et en faisant une croix sur 10 jours de congés. Sans compter cette proposition scandaleuse de députés LREM en mal d'inspiration pour revaloriser les personnels soignants consistant à proposer aux salariés de leur filer un jour de congé. Effarant de bêtise et d'injustice !

Les contraintes pour voyager et se distraire sont toujours lourdes et la liberté retrouvée n'est qu'apparence. Le Medef impose ses vues rétrogrades, le gouvernement lui emboîte le pas et les actionnaires continuent à se gaver pendant que les prolétaires vivent dans l'angoisse sanitaire. Dans cette situation inédite, la responsabilité des militants communistes est grande. Dénoncer les choix incohérents de Macron et de son clan, vilipender les politiques austéritaires qui ont conduit l'hôpital public au bord du gouffre et ouvrir des perspectives sur le plan politique pour que plus jamais rien ne soit comme avant. Vaste programme ! Mais l'énergie canalisée durant deux mois ne demande qu'à déborder et se répandre pour rendre coups pour coups au pouvoir et tracer les chemins de l'espoir. Comment ne pas être scandalisés

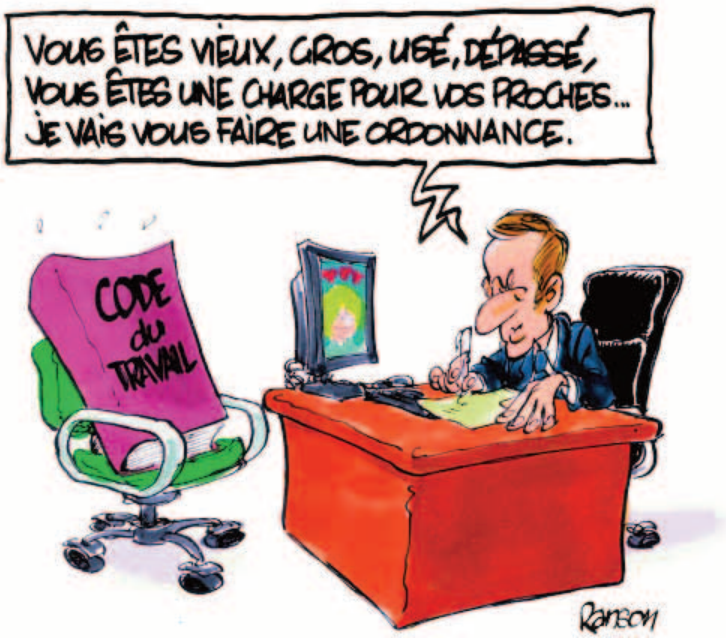

quand on apprend que les 3520 ménages les plus riches du pays planquent 140 milliards d'euros dans les paradis fiscaux ! L'argent coule à flots mais il coule dans la mauvaise direction. La crise sanitaire et l'empressement de quelques uns à se faire du fric sur la misère humaine porte un nom : Capitalisme ! C'est lui qu'il faut abattre car il n'est ni soluble, ni amendable. Rien n'est à garder, tout est à jeter !

Serge Laybros

SOMMAIRE

Page 1 : Déconfinement...
Page 2 : Municipales/// où en sommes nous ?
Page 3 : Soyez positif dans vos actes, M. le Président !!!
Page 4 : Aéronautique figeacoise : la CFDT se contente de peu
Page 5 : Un nouveau modèle basé sur la solidarité, le service public et la citoyenneté | 14 juillet : les jours heureux
Page 6 : Traçage des données mobiles : ne sacrifions pas la protection de nos données sur l'autel de la crise sanitaire
Page 7 : La course au vaccin : un intérêt, mais pour qui ?

MUNICIPALES... OÙ EN SOMMES NOUS ?

Nous l'avons peut-être oublié mais le dimanche 15 mars avait lieu le 1er tour des municipales. Ce 1er tour a été bénéfique pour le PCF puisque 1072 communistes ont été élus. Nous sommes le 3e Parti de France loin devant LREM avec 268 élus, le FN 498 élus et FI 26 élus. Seuls LR avec 3539 élus et le PS 1872 élus font mieux que nous. Nous avons eu dans le Lot une quinzaine d'élus. C'est notre ancrage local et notre force militante reconnue par la population qui explique ce résultat. Depuis le 16 mars et le confinement, les élections municipales sont suspendues.

Depuis cette semaine, la situation commence à se préciser. Pour les 30000 communes qui ont leur Conseils municipaux élus au complet au premier tour, l'installation se fera entre le 23 et 28 mai prochain. L'ordonnance prise par le gouvernement cette semaine abaisse le quorum au tiers des membres en exercice et permet à chaque conseiller municipal d'être porteur de deux mandats.

Deux autres dispositions importantes, il sera possible de tenir le conseil municipal « en tout lieu, y compris en dehors de la commune », si la salle habituellement utilisée ne permet pas de respecter les mesures sanitaires de distanciation physique ; le lieu choisi doit simplement « ne pas contrevenir au principe de neutralité, offrir les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et permettre d'assurer la publicité des séances ». Si le maire fait ce choix, il devra avertir le Préfet du lieu choisi.

Enfin, il sera possible de décider que la réunion se tienne à huis clos ou en limitant le nombre de personnes autorisées à y assister. Même si la réunion se tient sans public physiquement présent, « le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique ». Pour les Conseils communautaires, la situation est plus que complexe. L'article 2 de l'ordonnance vient ajouter un degré de complexité de plus au système des conseils communautaires « mixtes » mis en place par la loi du 23 mars 2020.

Une petite minorité d'EPCI (ils sont 154 en tout) ne comprend que des communes qui ont élu leur conseil municipal au complet le 15 mars. Pour ces EPCI, les choses sont simples : leurs communes membres vont installer leur conseil municipal entre le 23 et le 28 mai, puis leur conseil communautaire au plus tard le 8 juin. Pour les 1100 autres EPCI, la situation va être beaucoup plus compliquée : certaines de leurs communes membres ont élu leur conseil municipal au complet; d'autres vont devoir organiser un second tour. Les conseils communautaires de ces EPCI ne vont pas pouvoir être installés avant le second tour. Ils vont donc siéger, d'ici là, avec une organisation transitoire, en étant composés pour partie de conseillers élus le 15 mars (issus des communes qui auront installé leur nouveau conseil municipal)

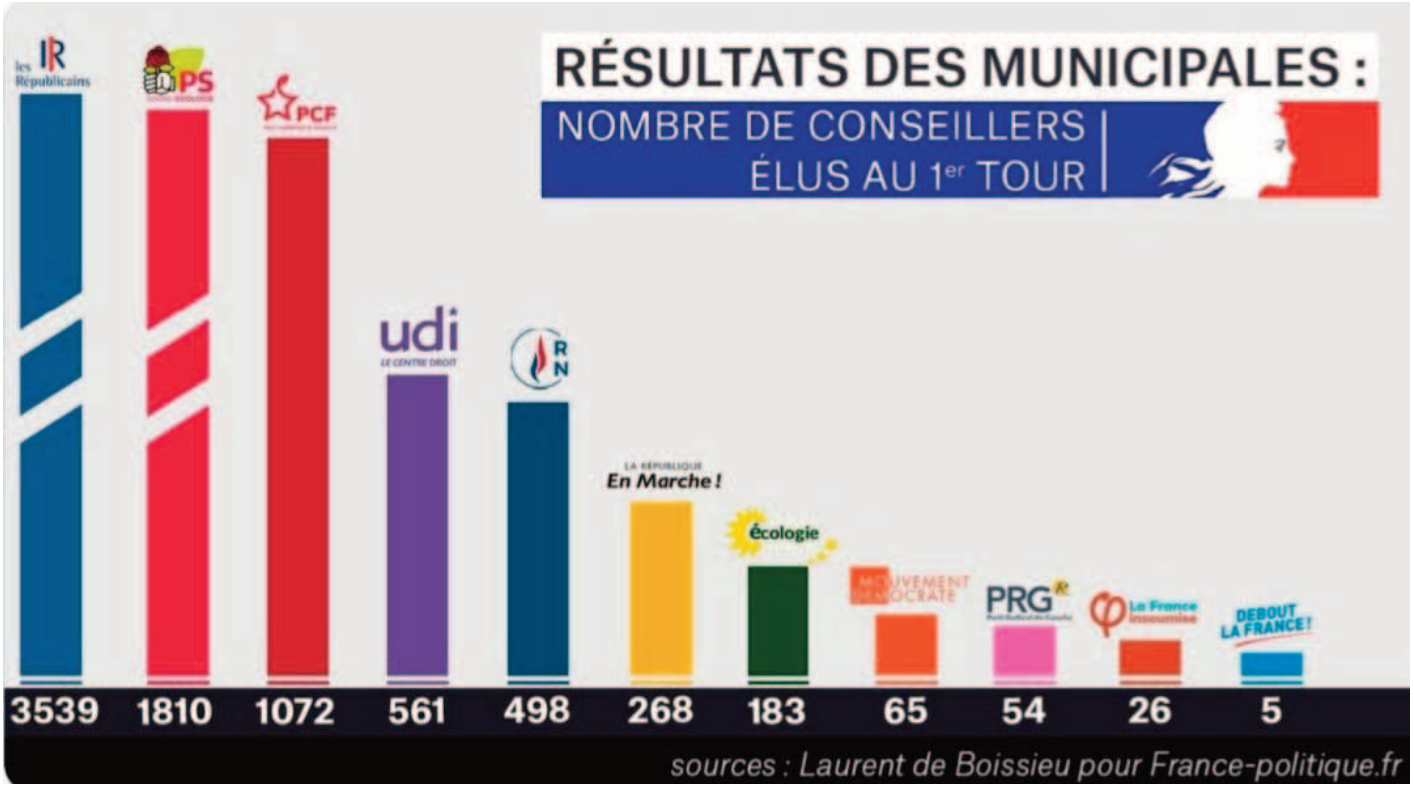

et de conseillers municipaux élus en 2014 (issus des communes où un second tour est nécessaire). Dans ces conseils communautaires provisoires, la loi du 23 mars dispose que le président et les vice-présidents en exercice le 18 mai « sont maintenus dans leurs fonctions ». Autrement dit, certains présidents et vice-présidents d'EPCI, bien que n'ayant pas été réélus en mars (qu'ils aient été battus ou qu'ils ne se soient pas présentés), restent en fonction jusqu'à l'installation du nouveau conseil communautaire – c'est-à-dire après le second tour.

L'ordonnance étend cette dérogation à tous les membres du bureau de l'EPCI autres que le président et les vice-présidents. Donc, à retenir : dans les 1100 EPCI où au moins une commune n'a pas élu son conseil municipal complet le 15 mars, l'ensemble des membres du bureau est maintenu en fonction entre le 18 mai et l'installation du nouveau conseil communautaire, après le second tour, y compris ceux qui n'ont pas été réélus.

Ces dispositions vont entraîner, mécaniquement, une augmentation provisoire du nombre de participants aux réunions du conseil communautaire. Prenons le cas d'une commune de moins de 1000 habitants ayant élu son conseil municipal au complet le 15 mars et dont le maire sortant, qui était membre du bureau de la communauté, ne se représentait pas. Cette commune va installer son conseil municipal d'ici le 28 mai et désigner de nouveaux conseillers communautaires. Mais l'ancien maire restera quand même membre du bureau – sans appartenir à l'assemblée - jusqu'à l'installation définitive du nouveau conseil communautaire, après le deuxième tour. Ces élus maintenus en fonction bien que sans mandat communautaire seront donc surnuméraires dans l'assemblée communautaire.

Il est donc logique de penser qu'ils n'auront pas de droit de vote. C'est ce que laisse entendre la DGCL – mais sans que ce soit clairement écrit, à ce jour, dans aucun texte. En fonction de la durée de cette période transitoire qui est encore incertaine, il ne serait pas inutile de préciser ce point afin de clarifier la situation.

Et maintenant quand aura lieu le 2nd tour ?

La loi d'urgence sanitaire du mars 2020 précise que c'est le 23 mai que la décision sera prise après avis du conseil scientifique. Depuis les rumeurs se multiplient sur la date d'un éventuel 2e tour. Cela a commencé par le 21 juin, pour ensuite dire après l'été. Puis, il a été évoqué un report d'un an en couplant pourquoi pas l'élection municipale avec les départementales et régionales. Quand même très compliqué à organiser. Il a été évoqué un possible 1er tour le dimanche 27 septembre et le 2e tour le dimanche 4 octobre. Maintenant la date du 28 juin est évoquée pour le seul 2e tour. Ce qui est sûr c'est que si le 2nd est prévu en juin, il n'y aura que le 2nd. Si l'élection devait être repoussée après l'été, il faudrait refaire les 2 tours. Il va être temps que ce processus électoral se termine car cela complique la vie des élus. Ceux qui souhaitaient arrêter et ceux qui ont été battus, doivent prolonger leur mandat. Des nouveaux élus qui ne peuvent pas prendre leur mandat. Des municipalités obligées de se réunir pour voter un budget.

Le 2e tour doit se tenir le plus vite possible dans la mesure où les conditions sanitaires sont réunies et éviter l'abstention massive du 1er tour.

Jean-Christophe Vialaret

POINT DE VUE
Soyez positif dans vos actes M. le Président !!!

Le déconfinement a maintenant presque 15 jours. Les salariés ont pour la plupart repris leurs activités. Certes, dans la majorité des entreprises, un effort a été fait pour que les « gestes barrières » soient respectés. Mais il y a encore beaucoup à faire. Et il n'est pas dit que dans certains cas litigieux, les syndicats ne fassent pas appel à l'inspection du travail... Alors il serait bon qu'E. Macron, qui a l'air « très fatigué », prenne le soin de rappeler à l'ordre sa ministre du travail Muriel Pénicaud pour ne pas la nommer, afin qu'elle ne récidive pas dans ce qui n'est pas une erreur, mais bien une faute ministérielle (à défaut d'être professionnelle !) Elle a – et de quel droit ? - en avril dernier, prononcé une mise à pied contre Anthony SMITH, inspecteur du travail de la Marne, mais pas n'importe quel inspecteur : ancien secrétaire général de la CGT-TEFP (Travail Emploi Formation Professionnelle), membre de son bureau national et représentant des inspecteurs du travail... quelle belle prise, alors que le président rêve de supprimer cette profession !

Pourquoi cette sanction ? « Avoir prescrit l'utilisation de masques pour les aides à domicile, tout en adressant régulièrement des lettres de rappel à la réglementation aux entreprises de son secteur ». Il n'a donc fait que son travail !!!

La décision de cette ministre est proprement scandaleuse et honteuse. Les inspecteurs du travail sont pourtant censés jouir d'une liberté d'action et d'appréciation, garantie par une convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Depuis silence radio !

Mais une pétition en sa faveur, sur Change.org, a déjà dépassé le cap des 80000 signatures. Un rapport de force de plus. A suivre M. le Président…

M. Macron pendant que j'y suis... on dirait bien que déjà... avant même la fin de cette pandémie, vous vouliez reprendre la même politique d'austérité. Mais arrêtez avec ces propositions de primes et de médailles ! ce n'est que du vent !

Si vous ne voulez pas que le peuple ne descende dans la rue et y reste, je vous conseille vivement de vous atteler à remplacer cette prime par une 1re hausse immédiate des salaires de TOUS les soignants, et de faire un vaste plan d'embauches de personnel médical là où c'est un désert où rien ne pousse. Vous avez fait des promesses devant les soignants, en plusieurs endroits… tenez-les, sinon les désordres dans le pays seront bien de votre faute !

Jean-Pierre Renaud

AÉRONAUTIQUE FIGEACOISE : LA CFDT SE CONTENTE DE PEU

Dans notre avant dernier numéro, nous alertions sur les perspectives inquiétantes des industries aéronautiques, notamment sur Figeac : Ratier et Figeac Aéro font ensemble près de 2.000 emplois, tous engagés dans la sous traitance de sous ensembles destinés aux grands programmes, tous revus à la baisse, des constructeurs européens et américains Airbus et Boeing.

La CFDT de Ratier (voir La Dépêche) a pris l'initiative de rencontrer la Président du Grand Figeac V. Labarthe, également Vice-Président du Conseil Régional Occitanie, pour échanger leurs points de vue sur la situation et ce qu'il convient de faire..... Pour V. Labarthe : il rencontre régulièrement les dirigeants des deux entreprises..... Pour la CFDT, il s'agit « de ne pas briser le réseau d'entreprises constitué sur la « mécanic vallée » et de « poursuivre les négociations avec la direction »..... Nous n'en saurons pas plus sur ce qui se prépare ! C'est un peu court, et surtout cela nous met à la remorque des directions et actionnaires, reconnus comme « maîtres du jeu » !

Pour nous, communistes, avec les syndicats et forces de gauche, avec les salariés eux-mêmes, il s'agit d'avancer nous-mêmes les solutions que nous préconisons.

L'attente de l'annonce de restructurations industrielles et de « plans sociaux » décidés par les directions et négociés à la marge avec les « partenaires sociaux « (sic) est impossible car conduisant au pire. On ne peut donner quitus aux entreprises avec seulement : une amélioration des conditions de départ des salariés « en surnombre » ; des promesses de recherche de reclassements possibles; voire le tout en contrepartie d'allongement du temps de travail..... Se contenter de ça serait avoir une vision bien étriquée de la « responsabilité sociale des entreprises » et renvoyer à la seule puissance publique la responsabilité de trouver des solutions, et à la société toute entière, c'est à dire nous tous contribuables, d'y mettre les moyens. Il est d'autant plus dépassé de l'envisager ainsi qu'un consensus général se dégage : la pandémie a montré que bien des activités industrielles « mondialisées » ont trouvé leurs limites avec

la « rupture des chaînes d'approvisionnement » et doivent être relocalisées au niveau des États nations , voire au minimum au niveau européen pour ce qui nous concerne (1), dans le cadre d'une coopération véritable au lieu de l'actuelle guerre concurrentielle ; les défis environnementaux et climatiques, dont l'urgence ne fait que s'amplifier, appellent à une reconfiguration complète de nos façons de produire et consommer..... Autant de champs nouveaux à investir ou à reconquérir pour nos chercheurs, ingénieurs, autant d'emplois nouveaux qualifiés auxquels affecter, dans une vision rénovée de l'économie, les salariés des entreprises menacées.

C'est pour faire face à ces défis, qui n'ont pas attendu la Covid 19 pour apparaître, que le PCF a conçu, jusqu'à en faire un projet de loi déposé ces dernières années au Parlement, un système dit de « Sécurité Emploi Formation » (dont en réalité est dérivée la « Sécurisation des parcours professionnels » de la CGT), indissociable d'une nouvelle réduction généralisée du temps de travail (par ex à 30 heures hebdomadaire comme seul partage du travail concevable), mais dont il faut avoir le courage de dire qu'elle devra largement être consacrée à des efforts sans précédent de formation pour tous.... Un tel avenir progressiste de notre « protection sociale », au lieu des réformes récessives telle celle envisagée et reportée aux calendes pour la retraite, doit être mis en chantier par la loi, fixant le rôle de l'État, des directions et des syndicats dans les entreprises.... Oui, aucun salarié aujourd'hui ne doit pouvoir se sentir menacé de perte d'emploi, et donc de chômage, sans que lui soit assurée une reconversion / formation de haut niveau, sans perte de revenus, et débouchant sur un emploi clairement identifié.

(1) Encore que le rôle dominateur de l'Allemagne (resucée de l' « américa first » de Trump), et ses refus de voir évoluer la construction européenne vers davantage de solidarités, posent problème.

Michel Dauba

Un nouveau modèle fondé sur la solidarité, le service public et la citoyenneté

La crise sanitaire que nous traversons n'en finit plus de révéler toutes les défaillances et inégalités diverses qui caractérisent le modèle économique sur lequel est fondée notre société. Le tout libéral, les lois du marché et sa fameuse main invisible ont permis à quelques un d'accumuler d'immenses richesses au détriment de tous les autres. Une véritable machine à créer des inégalités et à laisser toujours plus de monde sur le bord du chemin.
Il s'agit désormais de tourner la page, de penser l'avenir, la société et l'humanité sous d'autres prismes que le taux de profit. Le monde d'après ne doit pas ressembler à celui d'avant. Si nous souhaitons construire un nouveau modèle solidaire, les services publics doivent être le rempart contre toutes ces inégalités en s'appuyant sur la citoyenneté active, afin même de retisser des liens humains et territoriaux. Ce socle doit permettre à tout le monde d'avoir accès à un logement, une alimentation de qualité, aux soins, à l'éducation, au numérique ou encore aux vacances. La solidarité, les services publics et la citoyenneté doivent être les fondements de ce nouveau modèle.

Solidarité. L'orientation des politiques publiques doit permettre une meilleure répartition des richesses. Le capital doit être mis à contribution. C'est impératif. Les milliards d'euros qui finissent dans les poches d'avides actionnaires seraient beaucoup plus utiles s'ils étaient réinjectés au profit du plus grand nombre.

Service public, c'est le gage de l'égalité, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Nous devons désormais élever ce principe au-dessus des lois du marché. Plus jamais notre hôpital public ne doit souffrir de politiques d'austérité mortifères. Concrètement, cela signifie d'ouvrir des lits, de recruter et de valoriser les salaires des soignants. L'enjeu est de développer un véritable service public du 21e siècle.

Citoyenneté. A l'inverse de l'économie de marché, de la mise en concurrence systématique des uns et des autres, entrer pleinement dans un modèle d'économie sociale et solidaire serait faire le pari d'une société avec l'humain et l'environnement au centre de nos préoccupations. Les politiques ultra-libérales creusent les inégalités et nous amènent inexorablement vers des pertes de libertés très inquiétantes. Nous devons désormais renforcer l'action citoyenne et la démocratie participative. Il est urgent de reprendre les processus de décentralisation des pouvoirs dans notre pays, afin de permettre réellement aux collectivités, aux acteurs associatifs, syndicaux et politiques de notre pays de construire ensemble l'avenir de nos territoires.

L'enseignement de cette crise doit nous permettre de bâtir un nouveau monde porteur d'espoir et de paix. Saisissons cette opportunité historique de le faire.

Marie Piqué

14 juillet : les jours heureux

L'atelier de Pessac, de la Monnaie de Paris, a fabriqué ces derniers jours 20000 exemplaires d'une médaille commémorative permettant de remercier les soignants. Elle est mise en vente au tarif de 8 euros dont 6 au profit de l'action « Tous unis contre le virus ».
Enfin, nos soignants vont être reconnus. Ils descendront les Champs et, au lieu d'encombrer leurs poches d'€ trébuchants, ils vont pouvoir exhiber une splendide médaille frappée à Pessac (33) par les Monnaies & Médailles (ouais, ça existe encore

ce service public !). On notera que même si l'ISF est toujours absent, les dons du public ne seront pas refusés. Sans doute que, dans le même esprit, ceux qui voudront assister, dans la tribune présidentielle, au défilé du 14 juillet, pourront le faire, moyennant une pièce de 2 € versée intégralement sur le compte des hôpitaux. C'est pas dans « le monde d'avant » qu'on aurait pensé à un pareil progrès social, mais notre jeune président Macron, lui, l'a fait, qu'il en soit félicité !....

Claude Nastorg

TRAÇAGE DES DONNÉES MOBILES : NE SACRIFIONS PAS LA PROTECTION DE NOS DONNÉES SUR L'AUTEL DE LA CRISE SANITAIRE

Alors que nous traversons la plus grave crise sanitaire de l'histoire moderne, il nous appartient collectivement de veiller à ne pas porter une atteinte irréversible à nos libertés fondamentales et individuelles. Dans le but de cartographier la propagation du virus et identifier les personnes à risque, de nombreux projets de surveillance des personnes sont désormais à l'étude. Ces initiatives doivent impérativement s'accompagner d'une réflexion attentive sur les enjeux induits en termes de protection de la vie privée

La « guerre » contre la crise sanitaire succède en réalité à près de 20 années de « guerre » contre le terrorisme engagée depuis les attentats du 11 septembre 2001. Cette volonté de renforcer la sécurité publique s'est traduite en France par un nombre toujours croissant de législations spéciales, venant déroger aux principes fondamentaux du droit commun de la protection des données, lequel a été tout récemment renforcé au niveau européen à l'occasion de la mise en œuvre du règlement européen général sur la protection des données (RGPD).

Un exemple marquant est celui de la vidéosurveillance, désormais appelée « vidéoprotection ». L'évolution des textes encadrant la vidéosurveillance est symptomatique de ce processus irréversible appelé « effet de cliquet » : une fois qu'une technologie de surveillance est mise en œuvre, son développement devient inéluctable et s'inscrit dans des usages de plus en plus banalisés à mesure qu'ils sont socialement acceptés. Allons-nous irrémédiablement poursuivre sur cette même pente en raison de la crise que nous traversons ?

Protéger nos données n'est pas qu'une coquetterie

L'absence de protection des données relatives à la santé des individus pourrait conduire à un grave risque de stigmatisation. C'est ainsi qu'à la fin des années 90, seule l'intervention de la CNIL a permis de mettre en œuvre un dispositif de surveillance épidémiologique des personnes séropositives tout en garantissant leur anonymat et l'absence d'exclusion sociale.

Aujourd'hui encore, c'est le RGPD qui protège les salariés en interdisant aux employeurs de procéder par eux-mêmes à la collecte d'informations relatives à la recherche d'éventuels symptômes du virus, ceci étant réservé aux seules autorités sanitaires. Plus largement, la constitution de fichiers ou de « listes noires » visant à profiler les individus peut conduire à de graves risques de discrimination sur le plan économique. A l'heure de la mise en œuvre d'outils de détection ou de surveillance d'individus atteints du COVID, quelles seraient les conséquences de la délivrance éventuelle de « certificats d'immunité » ? Que deviendra celui qui, ne disposant pas d'un tel certificat, se verrait demain interdire l'accès à des commerces ou services de première nécessité ?

N'oublions pas également que la technologie ne constitue jamais une solution miracle. Les données de localisation issues des téléphones reposent sur des infrastructures techniques dont la précision et la fiabilité sont très variables. Leur efficacité en termes de lutte contre la pandémie est de ce point de vue à relativiser et ne risque pas de remplacer nos « gestes barrières ». Comme pour toute technologie innovante, par exemple en matière de biométrie, il faut scrupuleusement évaluer le risque de « faux positif », c'est-à-dire le risque que la machine se trompe ! Le contrôle par la machine ne doit pas remplacer le contrôle par l'humain.

Ne pas céder à la tentation de législations d'exception

La réglementation européenne, qu'il s'agisse du RGPD ou de la directive « e-privacy », autorise la mise en œuvre d'outils technologiques de lutte contre la pandémie tout en préservant nos libertés fondamentales. La géolocalisation des individus est par exemple possible, à la condition de respecter certains principes fondamentaux, en particulier l'anonymisation des données. Il importe par conséquent, à court mais aussi à plus long terme, de ne pas déroger à ces règles, en exhortant nos législateurs à ne pas céder à la tentation d'adopter des législations dérogatoires qui viendraient ainsi détricoter les principes construits en France et en Europe depuis près de 45 ans, et qui, à coup sûr, perdureraient au-delà de la crise sanitaire.

De même, les contre-pouvoirs institutionnels doivent pleinement jouer leur rôle dans l'analyse des dispositifs de surveillance massive de la population. Alors que les pouvoirs publics insistent sur l'effort de transparence qu'ils entendent engager pour informer le public sur l'évolution du virus, la même transparence doit être attendue des autorités indépendantes de contrôle et en particulier de la CNIL. Son rôle ne doit pas se limiter à accompagner les acteurs institu-

tionnels en leur rappelant poliment le cadre juridique applicable. Il lui incombe de se positionner plus clairement et communiquer publiquement sur les lignes rouges à définir concernant l'action à venir des pouvoirs publics et des opérateurs privés. S'agissant de l'utilisation de données de géolocalisation, l'anonymisation systématique et irréversible des données des individus devrait être consacrée comme l'unique solution acceptable sur le plan des libertés individuelles.
Au-delà, il appartiendra aux ordres juridictionnels de jouer pleinement leur rôle dans le contrôle de la légalité et de la proportionnalité des dispositifs envisagés.

Engager un véritable débat de société

Il ne suffit pas de rappeler que notre droit pose des règles de protection de nos données. Encore faut-il que la société veuille bien s'en emparer. Dans le contexte où les individus se sont de plus en plus accommodés à l'usage des technologies, au point de ne plus en percevoir parfois les risques (comme en matière d'exposition de soi sur les réseaux sociaux), la crise sanitaire est une occasion unique de relancer un grand débat de société sur l'équilibre à construire entre technologie, sécurité et liberté.
La dimension européenne ne devra pas être oubliée : à l'heure où Google et Apple annoncent s'associer pour rationaliser l'exploitation des données issues de nos téléphones portables, se pose crûment la question de notre souveraineté numérique.
Notre modèle européen de protection des données est l'un des plus protecteurs au monde. Il serait grand temps de le faire prévaloir, et de se réarmer sur le plan industriel en investissant massivement dans la conception d'outils numériques made in Europe et « privacy by design ».

Guillaume Desgens-Pasanau,
magistrat, professeur associé au CNAM,
ancien directeur juridique de la CNIL.

Jean-Marc Bouvet

La course au vaccin : un intérêt, mais pour qui ?

Dès le mois de mars, dans ses briefings quotidiens sur le développement de la pandémie de covid 19 aux USA, Donald Trump ne manquait pas de faire référence aux travaux du Professeur Raoult pour encourager le recours à l'hydroxychloroquine.
Sanofi est le seul laboratoire français possédant l'autorisation de mise sur le marché de cette molécule, sous le nom de PLAQUENIL. Le directeur de Sanofi déclarait début avril que le groupe travaillait à 93 % de ses capacités de production pour approvisionner les hôpitaux en Europe, et aux États-Unis. Cette annonce avait déjà créé la polémique alors que la France affrontait l'épidémie.
Le 7 avril, le New York Times révélait que des proches de Donald Trump comptaient parmi les plus gros actionnaires de Sanofi, et que Donald Trump lui-même aurait « un petit intérêt financier personnel dans Sanofi ».
En France, Sanofi est l'une des entreprises les plus gourmandes en argent public : elle a ainsi touché de l'État plus de 1.5 milliards d'euros en dix ans alors que 80 % du chiffre d'affaire provient du remboursement des médicaments par l'assurance maladie.
A l'heure où le monde entier s'est lancé dans une course au vaccin contre le covid 19, Sanofi a déclenché de vives réactions en déclarant que son vaccin serait livré prioritairement aux États-Unis.
On ne peut que légitimement s'interroger sur les liens que les États-Unis entretiennent avec le laboratoire français, d'autant plus qu'en pleine crise mondiale Sanofi se permet de verser 4 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires.
Produire un vaccin efficace et non toxique pour l'Homme nécessite en moyenne une quinzaine d'années de recherches, de tests, et de développement. Sous la pression des dirigeants et des autorités sanitaires, les équipes scientifiques brûlent les étapes.
Les dirigeants de l'Organisation Mondiale de la Santé, récemment accusée par Donald Trump d'avoir sous-estimé l'ampleur de l'épidémie, viennent à huis clos d'autoriser les tests sur humains avant même de connaître les résultats des modèles animaux. Mais un vaccin n'est pas anodin et peut, dans certains cas, favoriser l'infection par le virus qu'il est censé combattre, et parfois même en aggraver les symptômes. Ce phénomène a encore été observé en 2019 avec un vaccin contre la dengue produit par Sanofi. Les institutions dirigeantes semblent donc prêtes à assumer le risque de cas graves en échange d'un vaccin qui ne sera pas disponible avant la fin de l'épidémie.
La transparence sur les choix stratégiques des nations en matière de santé publique est impérative ! Il serait purement scandaleux qu'en pleine crise sanitaire, une poignée d'actionnaire spéculent avec l'industrie pharmaceutique sur la santé des gens.
Il faut absolument retrouver sur nos territoires la maîtrise publique de la recherche et du médicament dont la production doit être mise au service de la santé et de l'humain.
Les Communistes appellent à mettre un terme à cette marchandisation de la santé et du médicament, en créant notamment un pôle public du médicament.

Lydie Lymer

“La Région Occitanie agit pour soutenir les plus fragiles.
Elle achète à nos agriculteurs des denrées et les met à disposition des associations d’aides alimentaires.

Carole Delga
Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ”

BIEN MANGER POUR TOUS, LA RÉGION SOLIDAIRE

La Région Occitanie met en place une action de solidarité, avec l’achat et la collecte par notre collectivité de produits frais et locaux pour les familles en difficulté. Cette opération exceptionnelle se fait en partenariat avec les chambres régionale et départementales d’agriculture et les associations d’aides alimentaires et leurs bénévoles. Avec **300 points** de distribution sur l’ensemble des 13 départements de notre région, chacune et chacun aura ainsi, à proximité de chez lui, l’accès à une **alimentation saine et de qualité.**

laregion.fr

L’OCCITANIE, LA RÉGION DES SOLUTIONS

La Région